



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services judiciaires

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines des greffes

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 7 octobre 2026

Circulaire ☐ - Note ☒

Date d'application :

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : pole-cadre-greffier.dsj-sdrhg-rhg1@justice.gouv.fr

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

Monsieur le Premier président de la Cour de cassation

Monsieur le Procureur général près ladite Cour

Mesdames, messieurs, les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel

Mesdames, messieurs, les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel

Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature

Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Pour information

N° note : SJ-26-274-RHG1/07.10.2026

Mots clés : Cadres greffiers des services judiciaires – mouvements – mutations

Titre détaillé : **Mutations et réintégrations des cadres greffiers des services judiciaires – Prise de fonction au 1^{er} mars 2027 (ADDITIF)**

Texte(s) source(s) :

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 31 décembre 2026.

Modalités de diffusion

Diffusion assurée par les chefs de cour d'appel

Pièces jointes : la note proprement dite et les annexes

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 7 octobre 2026

Affaire suivie par : Hanifa DEFFAR
Chef du pôle de gestion des cadres greffiers
01.70.22.81.59 / pole-cadre-greffier.dsj-sdrhg-rhg1@justice.gouv.fr

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice

à

**Monsieur le Premier président de la Cour de cassation
Monsieur le Procureur général près ladite Cour**

**Mesdames, messieurs, les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel
Mesdames, messieurs, les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

Objet : Mutations et réintégrations dans le cadre de la campagne de mobilité des cadres greffiers des services judiciaires – Prise de fonction au 1^{er} mars 2027 (ADDITIF)

Réf. : Note SJ-26-257-RHG1/16.09.2026 (liste principale)

**PJ : Annexe 1 : additif à la liste des postes offerts
Annexe 2 : fiches de poste**

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des cadres greffiers des services judiciaires, diffusée par la note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts ainsi que les modifications apportées à la diffusion initiale.

Vous voudrez bien inviter les cadres greffiers des services judiciaires qui souhaitent modifier leurs desiderata, suite à la publication de cet additif, à remplir à nouveau une fiche de candidature pour tenir compte des nouveaux desiderata et de l'ordre de préférence. **Toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.**

Je vous rappelle qu'en application des lignes directrices de gestion, **dès lors qu'un poste est publié comme vacant ou susceptible d'être vacant, la juridiction est ouverte à la mobilité** permettant ainsi de pourvoir les éventuelles demandes de départ.

Il est également rappelé que, pour tout candidat à une mutation ou une réintégration, le nombre de postes sollicités ne peut pas être supérieur à 5, indiqués par ordre de priorité, en tenant compte de l'ensemble des postes publiés, sur la liste initiale et l'additif.

Les candidatures déposées suite à la publication de l'additif devront être adressées au pôle chargé de la gestion des cadres greffiers **exclusivement par courriel et par la voie hiérarchique** (pole-cadre-greffier.dsj-sdrhg-rhg1@justice.gouv.fr) **au plus tard le vendredi 16 octobre 2026, délai de rigueur.**

Les résultats de mobilité seront diffusés sur l'intranet du ministère de la justice **le 11 décembre 2026 (date prévisionnelle).**

Cette note et ses annexes doivent impérativement être portées à la connaissance de l'ensemble des cadres greffiers des services judiciaires et par tout moyen, qu'ils soient en activité ; en congé de maternité, de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée ; en congé de formation professionnelle ; en congé parental ; en disponibilité ; en détachement, mis à disposition ou en position normale d'activité ; bénéficiaires d'une décharge d'activité de service pour raison syndicale.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au lundi 9 novembre 2026. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

**Par délégation,
P/ le directeur des services judiciaires,
Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,**

A blue ink signature, appearing to be 'Régis FRANCE', written in a stylized, cursive manner.

Régis FRANCE